

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NOVIXID™
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : J2V9-Y031-A002-C1PR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/importateur

CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.
1 bis avenue du 8 mai 1945 - Bâtiment Equinoxe II
78280 Guyancourt
FRANCE

Information aux clients : +33 1 30 23 13 13
Adresse e-mail : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 975 182 341

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

™ ® Marques déposées de Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version 1.0	Date de révision: 24.09.2024	Numéro de la FDS: 800080005537	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 24.09.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.

Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH208 Contient 2-méthylisothiazol-3(2H)-one, Florpyrauxifène-benzyle. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version 1.0 Date de révision: 24.09.2024 Numéro de la FDS: 800080005537 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 24.09.2024

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Penoxsulam	219714-96-2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	2,09
Florpyrauxifène-benzyle	1390661-72-9	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000	1,3
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	1335202-81-7 932-231-6 01-2119560592-37	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version 1.0 Date de révision: 24.09.2024 Numéro de la FDS: 800080005537 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 24.09.2024

Éthylhexanol	104-76-7 203-234-3 01-2119487289-20	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire)	>= 3 - < 10
méthanol	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X 01-2119433307-44	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 STOT SE 1; H370 (Yeux, Système ner- veux central) Limite de concentra- tion spécifique STOT SE 1; H370 >= 10 % STOT SE 2; H371 3 - < 10 %	>= 0,3 - < 1
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4 220-239-6 613-326-00-9	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentra- tion spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,0015 %	<= 0,0002
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Ether méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8 252-104-2		>= 3 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion :
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le15, le 112 ou un centre antipoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Produits de combustion dangereux
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

tion de l'environnement

les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version 1.0 Date de révision: 24.09.2024 Numéro de la FDS: 800080005537 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 24.09.2024

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans des conteneurs de stockage et les conteneurs : Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage : Ne pas entreposer près des acides.
en commun : Oxydants forts

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ether méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 308 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		TWA	10 ppm	Dow IHG
		STEL	30 ppm	Dow IHG
Éthylhexanol	104-76-7	TWA	1 ppm 5,4 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	1 ppm 5,4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
		TWA	2 ppm	Corteva OEL
méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VME	200 ppm 260 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 1.300 mg/m3	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version 1.0 Date de révision: 24.09.2024 Numéro de la FDS: 800080005537 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 24.09.2024

Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Ether méthylique du Dipropylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	65 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m3
Éthylhexanol	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	53,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	53,2 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	23 mg/kg p.c./jour
Éthylhexanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	106,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	26,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	26,6 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ether méthylique du Dipropylène glycol	Eau douce	19 mg/l
	Sédiment marin	1,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	190 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4168 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg
Éthylhexanol	Eau douce	0,017 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,17 mg/l
	Eau de mer	0,002 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,284 mg/kg poids sec (p.s.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version 1.0 Date de révision: 24.09.2024 Numéro de la FDS: 800080005537 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 24.09.2024

	Sédiment marin	0,028 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,047 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	55 Aliments mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Néoprène. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 4 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 120 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.
- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : Ocre
- Odeur : Agréable
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point/ intervalle de fusion : Sans objet
- Point de congélation : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Inflammabilité : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C
Méthode: Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93, coupelle fermée

Température d'auto-inflammation : 252 °C

pH : 4,39 (20,8 °C)
Méthode: Electrode de pH
Solution aqueuse à 1%

Viscosité
Viscosité, dynamique :

Viscosité, cinématique : 90 - 1120 mm²/s (20 °C)

60 - 1020 mm²/s (40 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 0,9536 gcm³ (20 °C)
Méthode: Densimètre numérique

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Des bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,96 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Penoxsulam:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
BPL: oui

DL50 (Souris, femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3,50 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
BPL: oui

Florpyrauxifène-benzyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,23 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 4.445 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Éthylhexanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Organes cibles: Système nerveux central

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,17 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat): 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

méthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.
Remarques: Le méthanol est hautement toxique pour les humains et peut provoquer des effets sur le système nerveux central, des troubles visuels allant jusqu'à la cécité, une acidose métabolique et des dommages dégénératifs à d'autres organes dont le foie, les reins et le coeur.
Les effets peuvent être différés.

Dose létale (Humain): 340 mg/kg
Méthode: Estimation

Dose létale (Humain): Méthode: Estimation

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 15.800 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.
Remarques: Les effets du méthanol sont les mêmes que ceux observés pour une exposition par voie orale ou par inhalation et comprennent une dépression du système nerveux central, des troubles visuels allant jusqu'à la cécité, une acidose métabolique, ainsi que des effets sur les systèmes organiques tels que le foie, les reins et le coeur, et même la mort.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 183 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat, mâle): 235 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 242 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3,35 mg/l
Durée d'exposition: 7 h
Atmosphère de test: vapeur
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 9.510 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Florpyrauxifène-benzyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Éthylhexanol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

méthanol:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Provoque des brûlures.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Florpyrauxifène-benzyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Éthylhexanol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

méthanol:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	:	Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Penoxsulam:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Florpyrauxifène-benzyle:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	:	Souris
Résultat	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Éthylhexanol:

Type de Test	:	HRIPT (human repeat insult patch test)
Espèce	:	humain
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce	:	humain
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

Penoxsulam:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., L'information suivante est basée sur un nombre limité de données et/ou sur des études de dépistage., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont don-
--	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

né des résultats négatifs.

Florpyrauxifène-benzyle:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Éthylhexanol:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

méthanol:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Les études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Négatif dans des tests de toxicologie génétique.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Penoxsulam:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Florpyrauxifène-benzyle:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Éthylhexanol:

Cancérogénicité - Evaluation : Sur des animaux de laboratoire, une activité cancérigène fut mise en évidence., Il n'y a aucune évidence que ces observations soient pertinentes pour l'homme.

méthanol:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Penoxsulam:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

Florpyrauxifène-benzyle:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

Éthylhexanol:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales., Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., Ces concentrations dépassent les niveaux s'appliquant aux humains.

méthanol:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
Le méthanol a provoqué des malformations congénitales chez les souris à des doses non toxiques pour les mères, de même que de légers effets sur le comportement de la progéniture chez les rats.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.
- Evaluation
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Florpyrauxifène-benzyle:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Éthylhexanol:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

méthanol:

Organes cibles : Yeux, Système nerveux central
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spéci-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

fique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Penoxsulam:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.
Foie.

Florpyrauxifène-benzyle:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Éthylhexanol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Sang.
Reins.
Foie.
Rate.

méthanol:

Remarques : Le méthanol est hautement toxique pour les humains et peut provoquer des effets sur le système nerveux central, des troubles visuels allant jusqu'à la cécité, une acidose métabolique et des dommages dégénératifs à d'autres organes dont le foie, les reins et le coeur.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Remarques : Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

Penoxsulam:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Florpyrauxifène-benzyle:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Éthylhexanol:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

méthanol:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 72,3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 18,4 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,000154 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0000095 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 2.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: > 5200 mg/kg poids corporel.
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- DL50 par voie orale: > 5200 mg/kg poids corporel.
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
- DL50 par voie orale: > 1278,99 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
- DL50 par contact: 752,63 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu : Très toxique pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

aquatique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Penoxsulam:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):
0,126 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50b (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,00329 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE 221.

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
BPL:oui

NOEC: 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 56 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.
Point final: mortalité
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

CL50 par voie alimentaire: > 5063 mg/kg par voie alimentaire.
Durée d'exposition: 8 jr
Point final: mortalité
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)
BPL:oui

DL50 par contact: > 100 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)
BPL:oui

DL50 par voie orale: > 100 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)
BPL:oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Florpyrauxifène-benzyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 0,0490 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: La CL50 est au-dessus de la solubilité dans l'eau.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 0,0623 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): > 0,0424 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): 0,000154 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr

NOEC (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): 0,0000095 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë) : 1.000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

pour le milieu aquatique)

- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0370 mg/l
Durée d'exposition: 33 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0378 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10.000
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 2.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel.
Point final: mortalité
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- CL50 par voie alimentaire: > 5620 mg/kg par voie alimentaire.
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
- DL50 par voie orale: > 105,4 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
- DL50 par contact: > 100 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Les algues): 29 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 550 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,23 mg/l
Durée d'exposition: 72 jr
Espèce: Poisson
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,18 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique

Éthylhexanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 32 - 37 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Vairon à grosse tête (pimephales promelas)): 28,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 35,2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 11,5 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 256 - 320 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

méthanol:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 19.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,77 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,93 - 1,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues (selenastrum capricornutum)): 0,158 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Skeletonema costatum (Diatomée)): 0,0695 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,024 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,04 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnies
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (copépode Acartia tonsa): 2.070 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: ISO TC147/SC5/WG2

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 969 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les microorganismes : CE10 (Pseudomonas putida): 4.168 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

LOEC: > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Penoxsulam:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 14,7 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Photodégradation : Produit sensibilisant: Radicaux OH
Constante de vitesse: 6,03E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

Florpyrauxifène-benzyle:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 14,6 %
Durée d'exposition: 29 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse
Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 913 jr (25 °C)
pH: 4

Type de Test: Hydrolyse
Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 111 jr (25 °C)
pH: 7

Type de Test: Hydrolyse
Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 1,3 jr (25 °C)
pH: 9

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Éthylhexanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 95 %
Durée d'exposition: 5 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 68 %
Durée d'exposition: 17 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Photodégradation : Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Constante de vitesse: 1,32E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

méthanol:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 99 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

ThOD : 1,50 kg/kg

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Concentration: 10 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 17 %
Durée d'exposition: 36 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.
Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Type de Test: aérobique
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Penoxsulam:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: -0,602
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Florpyrauxifène-benzyle:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 30 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 356

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: 5,5 (20 °C)
pH: 7
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2 - 1.000

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: 2,89
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Éthylhexanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: 3,1
Méthode: Mesuré
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

méthanol:

Bioaccumulation :

Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): < 10
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: -0,77
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: -0,75
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,01
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Penoxsulam:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 73
Méthode: Mesuré
Remarques: Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).

Florpyrauxifène-benzyle:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 15305 - 33500
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Éthylhexanol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 800
Méthode: Estimation
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

méthanol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 0,44
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 0,28
Méthode: Estimation
Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Penoxsulam:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Florpyrauxifène-benzyle:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Éthylhexanol:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

méthanol:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Penoxsulam:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Florpyrauxifène-benzyle:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Éthylhexanol:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

méthanol:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: (Mise à jour: 11/22/2010 KS 11/25/2010 LMK)
Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082
IATA	: UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Florpyrauxifène-benzyle, Penoxsulame)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Florpyrauxifène-benzyle, Penoxsulame)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Florpyrauxifen-benzyl, PENOX SULAM)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Florpyrauxifen-benzyl, PENOX SULAM)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Remarques : Stowage category A

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui (Florpyrauxifen-benzyl, PENOX SULAM)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version 1.0 Date de révision: 24.09.2024 Numéro de la FDS: 800080005537 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 24.09.2024

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Code	Description
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
4 bis	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.
51	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants.
49	Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.
49 bis	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.
59	Intoxications professionnelles par l'hexane.

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

No ICPE	Désignation de la rubrique
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.
4722	Méthanol (numéro CAS 67-56-1).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H331	: Toxique par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H370	: Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
Corteva OEL	: Corteva Occupational Exposure Limit
Dow IHG	: Dow IHG
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
Corteva OEL / TWA	: 8-hr TWA
Dow IHG / STEL	: Valeur limite à courte terme
Dow IHG / TWA	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation mari-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



NOVIXID™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.09.2024	800080005537	Date de la première version publiée: 24.09.2024

time internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Code du produit: GF-3565

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR